

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 30/03/2009

Date de la convocation:

23/03/2009

Date d'affichage:

23/03/2009

L' an 2009 et le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 59

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, HOCH Georges, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, SCHMITT André,

Secrétaire de séance :

M. ROBINEAU Pascal.

Réf : 020.2009

Vote : A l'unanimité

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

020.2009 : Subventions, contributions et participations 2009.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 16.03.2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Valide la liste des dépenses (hors subventions) prévues au budget, correspondant au financement de services, à des participations statutaires (forfait ou montant par habitant) et à des subventions aux associations.

SMICTOM (OM) : 1 330 100 €,
SDIS (centres de secours secondaires) : 119 950 €,
AASBR (halte garderie et relais AMAT) : 102 250 €,
FDMJC animation (service animation) : 98 000 €,
FDMJC périscolaire : 220 000 €,
ADEAN : 13 700 € (0,80 € par hab),
SYCOPARC participation statutaire : 420 €,
SYCOPARC conservation des musées (musée du pétrole et MROF) : 7 200 €,
Syndicat mixte du SCOTAN : 22 700 € (1,30 € par hab),
OTI (office de tourisme intercommunal) : 90 000 €,
ECMU (école de musique intercommunale) : 27 250 € (1,56 € par hab),
FDPAC (fédération des artisans commerçants – OCM) : 87 300 €,
AMROF (association de la MROF – participation visites guidées) : forfait 650 €
(X 2 : 2008 et 2009) + 0,80 € par guidage (4 000 €),
Syndicat scolaire de Soultz sous Forêts : 9 350 €,
Syndicat scolaire de Wissembourg : 3 650 €,
Mission locale alsace du Nord : 8 030 € (0,46 € par hab),
Association du musée du pétrole (financement poste et actions) : 22 500 €,
Divers (liste non exhaustive) : Association d'action sociale 67, GAS67, Mutuelle de l'Est, ADCF, ADAPT, massif vosgien, stations vertes, CRT, et ADT, valoisirs, adullact, SI de Pechelbronn (affectation taxe de séjour 2007 et 2008), association des maires du Bas-Rhin,...

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/04/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

